

DELIBERATION DDB2024_021

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 7 mai 2024

**LE 16 mai 2024, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

| Nombre de membres du bureau | |
|--------------------------------|----|
| en exercice | 57 |
| Présents | 39 |
| Votants | 44 |
| Pouvoirs | 5 |

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

ACQUISITION MAISON MME GUICHARD - CRÉ@VALLÉE EST - COULOUNIEIX CHAMIERES - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. REYNET, M. TALLET, M. LEGAY, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. MARSAC, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. NOYER donne pouvoir à M DENIS
Mme MASSOUBRE-MAREILAUD donne pouvoir à Mme FAURE

ACQUISITION MAISON MME GUICHARD - CRÉ@VALLÉE EST - COULOUNIEIX CHAMIERES - POINT DELIBERANT

Vu le code général de collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que Le Grand Périgueux est dans une situation où le manque de terrains pour accueillir de nouvelles entreprises devient problématique. En effet, il n'existe plus de grandes unités foncières.

Que le secteur de Cré@vallée est un endroit stratégique, proche de l'autoroute et pouvant offrir de grands ensembles fonciers.

Que l'opération d'aménagement économique de cette nouvelle zone sera conduite par phasage, au gré des porteurs de projet, de la maturité des projets économiques, du bouclage de leur financement et des négociations au cas par cas.

Considérant que Madame Guichard souhaite vendre sa maison et ses 3 parcelles voisines situées sur la commune de Coulounieix Chamiers, secteur Cré@vallée, pour une surface totale de 9 151 m².

Qu'après échanges, Madame Guichard accepte de vendre au Grand Périgueux les parcelles AV 365, AV 371, AV 369 et AV 367, soit une surface totale de 9 151 m² pour un montant total de 350 000 € TTC.

Que le service des domaines sollicité en date du 19/02/2024, a rendu son avis le 19/04/2024, et précise une valeur vénale à hauteur de 345 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %.



Plan de bornage validé par les parties



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'acquérir les 4 parcelles cadastrées AV 365, AV 366, AV 367 et AV 369, commune de Coulounieix Chamiers ;
- Valide le prix d'acquisition des parcelles pour un montant total de 350 000 € TTC ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition ;
- Désigne Maître Coppens en appui de Maître Duprat Lopez à Vergt, notaire de la vendeuse, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires,

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|--|
| Délibération publiée le 05/06/2024 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 05/06/2024 | Périgueux, le 05/06/2024 |
| Le secrétaire de séance Christian LECOMTE  | Le Président Jacques AUZOU  |